

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 4 mai à vingt heures, se sont réunis à la mairie de Saint-Lumine-de-Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 30 avril 2026, sous la présidence de **Monsieur Bernard MAILLARD, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : ARTAUD Emmanuel, BACHELIER Sandrine, BENOIT Frédéric, BREUX François-Frédéric, CADIOU Hélène, CAILLON Louissette, CHATELLIER Christian, CHICHET Audrey, DRAPEAU Yannick, DUVAL Fabien, FRESLON Alison, GROSSAUD Christelle, GUILLOU Xavier, MAILLARD Bernard, MERLAND Jessica, MOREAU Francine, PRIEUR Teddy, RIVIERE Marie-Françoise, SIONNEAU Erwann.

Secrétaire de séance : Audrey CHICHET

<u>Nombre de membres en exercice</u>	19
<u>Quorum</u>	10
<u>Nombre de Membres présents</u>	19
<u>Nombre de suffrages exprimés</u>	19
<u>Votes Pour</u>	19
<u>Votes Contre</u>	0
<u>Abstentions</u>	0

Délibération N°19-2026

Délibération portant désignation des délégués au sein du CLIC

Monsieur le Maire rappelle que l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, accompagne les personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile ainsi que les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge.

Il est précisé que l'association exerce ses missions dans le cadre des politiques publiques de l'autonomie et du maintien à domicile, avec le soutien financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo, du Conseil Départemental de Loire-Atlantique et de la CARSAT.

Conformément à ses statuts, le Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine est composé de plusieurs collèges, dont un collège des collectivités territoriales, au sein duquel chaque commune du territoire est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Par courriel, l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine a sollicité la commune afin qu'elle procède, à la suite du renouvellement du conseil municipal, à la désignation de ses représentants appelés à siéger au sein de son Conseil d'administration.

Il appartient dès lors au Conseil Municipal de désigner les représentants de la commune au sein de cette association. Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-33 ;

Vu le courriel du CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine sollicitant la désignation de représentants de la commune au sein de son Conseil d'administration ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer au conseil d'administration du CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants de la commune appelés à siéger au sein de cette instance, pour la durée du mandat municipal ;

Accusé de réception en préfecture
04/05/2026 17:38:20
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne :

- BACHELIER Sandrine, en qualité de représentant titulaire de la commune au Conseil d'administration du CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine ;
- CADIOU Hélène, en qualité de représentant suppléant de la commune au Conseil d'administration du CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine ;

Autorise,

- Le Maire à transmettre les coordonnées des élus concernés au CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine ;

Autorise,

- Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes (6 Alle de l'île Gloriette-CS 24111-440410 NANTES) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

Audrey CHICHET,
Secrétaire de séance.

Fait à Saint-Lumine-de-Clisson, le 04 mai 2026.

Bernard MAILLARD,
Maire.

